

L'ATELIER DE PHILOSOPHIE N°6

Troisième année – second semestre 1999-2000



LECTURE DU PROLOGUE DE AINSI PARLAIT ZARATHOUSTRA DE F. NIETZSCHE (suite et fin)

Atelier animé par Jean-Paul Ferrand et Erik Laloy avec Philippe, Xavier, Gérard, Denise, Emmanuel, Laurent, Bertrand, Said, Christiane, Christiane, Michel, Marie-Pascale, Josette, Jean-louis, Véronique.

La poursuite de la lecture du Prologue, décidée en A. G. s'est faite avec un groupe composé à part égale de personnes ayant travaillé les cinq premiers chapitres et de nouveaux arrivants, la greffe ayant réussi. Nous avons lu le texte par chapitre, chaque moment de lecture étant suivi d'un temps d'échange où se sont exprimés des questions, des efforts pour y répondre, des interprétations, des apports de connaissance. Nous avons eu la chance d'avoir un apport remarquable dans son contenu et dans sa précision de Mathieu Kessler.

Chapitre 6 : Le funambule et sa mort : Symbolisme de ce personnage : homme supérieur affrontant le danger, tentant de franchir un abîme.

Le deuxième saltimbanque : a-t-il une existence réelle ? est-ce la mauvaise conscience du premier le rattrapant où une figure démoniaque (cf Nietzsche : nous avons réfuté Dieu mais pas le diable).

A la différence de Schopenhauer pour qui l'absence de sens de la vie conduit au désespoir, Nietzsche affirme que la créativité de l'homme engendre du sens.

Chapitre 7 : L'échec de Zarathoustra : Le surhumain comme « éclair jaillissent de la lourde nuée humaine » : affirmation que c'est du nihilisme européen, du scepticisme radical que peut jaillir le nouveau créateur.

Chapitre 8 : La rencontre des humains : chapitre de transition avec retour, en abyme, du monde précédent, celui de l'humain et de ses types. Conscience de la mort comme échec.

Chapitre 9 : les compagnons créateurs : Les compagnons comme individualités fortes opposées aux individus démocratiques 2 affirmation du rôle de minorités créatrices. Clé pour interpréter les changements historiques que ce soit dans l'ordre social, politique ou religieux. Affirmation que les valeurs viennent de l'homme et non de Dieu ou d'autres mondes : le surhumain et ses manifestations comme lieu de passage pour le flux créateur.

Chapitre 10 : L'éternel retour : Frontière interprétation : à l'indicatif : présentation quasi scientifique : Tout reviendra identique à lui-même.

Deuxième : l'éternel retour comme impératif moral : vivre connue si chaque décision devait être voulue une infinité de fois : tout ce que tu veux tu dois être certain de le vouloir une éternité de fois : exigence absolue « tu peux tout te permettre, tu ne peux rien te passer ». Formule permettant de conjurer le ressentiment dont la condition est le temps : si le devenir est un revenir, je dépasse l'irrévocabilité du temps. '

Séance de juin : Les témoignages des participants peuvent être groupés en trois ensembles :

- Celui des personnes pour qui l'atelier a permis de remettre en question les a priori qu'elles avaient sur Nietzsche : « Je pensais que Nietzsche voulait détruire, le christianisme en particulier et était impitoyable avec les autres. J'ai découvert quelqu'un (l'impitoyable avec lui-même, posant une exigence extrême ».

- Celui des personnes frappées par l'actualité de son diagnostic : « J'ai été intéressé par le nihilisme, j'ai pris conscience que c'est ce vers quoi l'on va ». « Il est visionnaire : le dernier homme c'est moi ».

- Celui des personnes que l'étude de Nietzsche a aidé à vivre : « C'est du fortifiant ». « Ce grand oui à la vie ça stimule. On en ressort grandi. »

Mathieu Kessler, dans son propos a montré l'originalité du type de maître proposé par Zarathoustra, précisé la fonction et le statut du surhumain comme mythe postérieur à la mort de Dieu, affirmé la radicale opposition de la pensée de Nietzsche au consumérisme utilitariste d'aujourd'hui, distingué la souffrance qui écrase de celle qui fortifie, avant de répondre à quelques objections soulevées par des membres de l'atelier. Ce fut passionnant.

QUELLE EST L'ORIGINE DES DROITS DE L'HOMME ? SONT-ILS UNIVERSELS ?

Atelier animé par A.M. Sibireff et Alain Lambert avec Dominique, Joël, Martine, Odile, Rachida, Roger.

Première séance : Il nous appartient tout d'abord d'éclairer le sens des deux questions, de comprendre le lien qui les unit, puis de délimiter le champ de ce que nous voulons explorer en trois séances, en ancrant la réflexion sur les textes.

La première question semble d'abord historique et géographique. Mais l'origine, c'est aussi l'identité ("Où commence...?"). Pour la philosophie, c'est le rapprochement des deux questions qui fait sens : si les droits de l'homme ont une origine particulière dans l'espace et dans le temps, peuvent-ils prétendre à l'universalité ? Si oui, comment la fonder ?

Le champ des questions et des remarques qui surgissent est vaste :

- Les grandes religions, monothéistes au moins, revendiquent l'universalité, Que leur doivent les droits de l'homme "modernes" ?
- Si l'origine de ces droits est religieuse, quelle est leur autonomie par rapport à elle ? Dans quelle mesure peuvent-ils se passer de référence à une transcendance, au sacré, être laïcisés ?
- Pourquoi l'homme aurait-il des droits ? Parce qu'il est fragile ? L'animal l'est aussi... Parce qu'il est conscient ? Et les humains qui ne le sont pas ?
- Qui doit se charger de les faire respecter, de les promouvoir ? Qu'en est-il des personnes qui ne peuvent pas déclarer leurs droits ?
- La liste des droits de l'homme est-elle ouverte ? Faut-il en ajouter sans cesse d'autres en fonction notamment des progrès de la science et de la technique.
- Comme tout droit, ces droits sont irréductibles aux faits; ils ne sont pas de l'ordre du constat, mais de l'exigence. Mais les déclarer, est-ce suffisant ?
- Comment articuler la diversité des cultures et l'universalité revendiquée des droits de l'homme ?

Nous disposons d'un certain nombre de textes :

- La déclaration de 1789 et celle de 1948.
- une interview de Mohammed ARKOUN , professeur d'histoire de la pensée islamique (1989)
- un passage du début de Crime et châtiment ou Raskolnikov revendique le droit au crime pour certains.
- des textes philosophiques : Deux textes de PLATON (La république, Gorgias) où est posée la question de l'égalité entre les hommes.

Des extraits du livre I de La politique d'ARISTOTE, sur l'esclavage.

MARX : droit bourgeois et droit communiste (La question juive, 1843)

Hans KELSEN : Justice et droit naturel (1959)

Léo STRAUSS : droit naturel et histoire (1953)

Jean Paul SARTRE : "Vous savez bien que nous sommes des exploiters..." (Siiiamnsi. 1964)

Alain RENAUT: humanisme, intersubjectivité, universalité.

JF de RAYMOND; la protestation d'Antigone (1988)

Jean RIVERO : droits, devoirs, un faux diptyque .

Deuxième séance : La réflexion et la discussion portent principalement sur les questions (qui se recourent) :

- droit naturel / droit positif
- universalité / relativité.

Dans l'expression "droit naturel", la "nature" n'est pas à prendre au sens d'univers, ou d'ensemble des êtres vivants : ce qui prévaut parmi les vivants autres que l'homme , c'est le rapport de forces.

Les partisans du droit naturel soutiennent que c'est la spécificité de l'homme au sein du vivant, sa "nature", qui implique des droits "inaliénables et sacrés" (1789). L'appartenance à l'espèce humaine suffit pour en être le dépositaire, même si c'est "en présence et sous les auspices de l'Être suprême" qu'ils sont déclarés. A leurs yeux, le droit naturel est seul susceptible de constituer "un étalon du juste et de l'injuste" indépendant des droits positifs et supérieurs à eux (Léo STRAUSS)

Pour les tenants du droit positif, les critères qui fondent les qualifications de juste et d'injuste n'ont qu'un caractère relatif (Hans KELSEN); Les droits positifs sont différents, parfois incompatibles, mais équivalents, comme la conduite à droite ou à gauche (Ex : les systèmes de représentativité anglo-saxon et français). Dès lors, il est difficile de parler de droits de l'homme : on a des systèmes juridiques différents selon les sociétés, le droit des hommes vivant à tel endroit, à telle époque, dans telle situation.

A partir de ces éclaircissements, le groupe est partagé, et parfois les mêmes personnes :

D'une part on peut soutenir que les droits de l'homme sont une invention occidentale. L'Europe prétendrait les ancrer dans la nature de l'homme pour les imposer à d'autres cultures (ethnocentrisme, colonialisme latent : voir texte de SARTRE). A interroger : la conjonction, en France, du jacobinisme colonialiste et des droits de l'homme.

En Occident même, ils peuvent servir à masquer la réalité de l'exploitation et des inégalités par des proclamations sur l'égalité théorique (critique marxiste de la Déclaration de 1789).

Les droits de l'homme évoluent, ce qui montre bien leur caractère historique, non absolu. Un droit est reconnu au fur et à mesure que, le niveau social s'élevant, peu de gens sont exclus d'une pratique (droit à l'électricité ?

Chaque culture peut comprendre d'une manière différente l'énoncé d'un droit. Ex : qu'entendre par "le droit de vivre en famille" (monogamie / polygamie) ?

Une société qui a détruit les peuples indiens, pratiqué l'esclavage à grande échelle etc... n'est-elle pas d'avance suspecte lorsqu'elle proclame l'universalité des droits de l'homme ?

Mais, d'autre part : Ce n'est pas parce que les droits de l'homme sont bafoués qu'il faut renoncer à l'idée qu'il y a des droits qui dépassent les droits positifs. La remarque émise lors du bilan de Juin : "Certains signataires de la déclaration des droits de 1789 étaient des négriers, au moins indirectement", n'a pas valeur d'objection : sans cette déclaration, l'abolition de l'esclavage n'aurait pas fait partie de la déclaration de 1793 (Article 18 : " Tout homme peut engager ses services, son temps; mais il ne peut se vendre, ni être vendu; sa personne n'est pas une propriété aliénable. ")

Nous pouvons soutenir que les droits de l'homme existaient avant même d'être déclarés (à tel endroit etc...) comme le théorème de Pythagore avant d'être énoncé : le caractère particulier de l'origine n'est pas nécessairement en contradiction avec l'universalité de l'exigence. Mais celle-ci est liée à la définition abstraite et universelle de l'homme : voir le texte d'Alain RENAULT.

L'un de nous va jusqu'à dire : il est plus important de se donner les moyens d'appliquer les droits de l'homme que de chercher à les fonder. Toutefois, nous décidons de poursuivre notre réflexion...

Troisième séance : retour à l'Antiquité.

Concernant le texte d'ARISTOTE (extraits de La politique) Celui-ci part du constat : il y a des esclaves, c'est à dire des hommes qui non seulement doivent obéir à d'autres hommes. leurs maîtres, mais leur appartiennent. Cette différence est-elle fondée en droit ? L'esclavage est-il contre nature ? ARISTOTE pèse les arguments. hésite, semble conclure :

"Que donc par nature certains soient hommes libres et d'autres esclaves, c'est évident et pour ceux-ci la condition servile est profitable et juste. "(Fin du chap V) puis remet sa conclusion en question :

"Mais que ceux qui prétendent le contraire aient d'une certaine façon raison, ce n'est pas difficile à voir" (Début du chap VI) notamment en dénonçant le prétendu droit du vainqueur.

Joël nous communique son texte sur t'a loi dans la Bible qui soulève remarques et questions :

- les deux versions de la Genèse : égalitaire, hiérarchique, entre l'homme et la femme.
- quelle évolution entre l'Ancien Testament et le Nouveau ? Peut-on soutenir que l'AT concerne les Juifs alors que le NT s'adresserait à tous les hommes ? Saint Paul dans son épître aux Galates :

" Il n'y aura plus ni esclave ni homme libre, ni homme ni femme, ni juif ni Grec "

D'autre part, entre l'AT et le NT, un certain formalisme des rites serait laissé de côté, au profit d'une spiritualisation (qui était déjà en germe dans l'AT : Isaïe II notamment).

Autres remarques :

- certains droits se contredisent mutuellement : liberté de l'artiste / respect de certaines convictions (Rushdie)
- de nouveau surgit le débat : suspicion à l'égard de la société occidentale et de sa bonne conscience ET nécessité d'affirmer que les droits de l'homme existent, même (surtout ?) lorsque dans les faits, ils sont sujets à éclipse, voire à de mortelles régressions.
- la spécificité de l'homme au sein du vivant est-elle si bien établie ? N'y a-t-il pas là une "coupure", obsessionnelle" _? Certaines personnes proposent d'étendre quelques droits de l'homme aux chimpanzés, gorilles et orangs-outans... (le Débat, Janv—Fer) et Mars—Avril 2000).